

Affaires Générales, Juridiques et Partenariales

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LA FACULTE
DES SCIENCES**

SEANCE N° 282

Année universitaire 2017-2018

EXTRAIT du Procès-Verbal du Conseil Faculté des Sciences

SEANCE N° 282 - 13 DECEMBRE 2017

DESTINATAIRES

- Philippe AUGE, Président UM,
- Bruno FABRE, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
- Jacques MERCIER, Vice-président chargé de la Recherche UM,
- Jean-Patrick RESPAUT, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
- Christian LAGARDE, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
- Alexis VANDEVENTER, Vice-président étudiant UM,
- Romain JACQUET, Directeur Général des Services UM,
- Philippe LASHERMES, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
- Pascale SAURET, DGSA chargé de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
- Sébastien PONS, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
- Yves CORREC, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
- Claude BAGNOL, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
- Charles PINERO, Directeur des Ressources Humaines UM,
- Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS,
- Chefs de Service FdS.

Vu **les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier** approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017 - III : *Gouvernance de la Faculté des Sciences - 1. Le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

Le **mercredi 13 décembre 2017**, à 9 h 20, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 8 décembre 2017, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet.

Membres en exercice : 37

Après s'être assuré du quorum en début de séance - **20 membres présents ou représentés -**,

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier : *Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée*).

Monsieur Alain HOFFMANN a rappelé l'**ordre du jour** du Conseil n° 282 :

1. *Introduction,*
2. *Approbation de PV - Conseil extraordinaire du 1^{er} décembre 2017 -*,
3. *Vote de subventions et conventions,*
4. *Vote de la lettre de cadrage budgétaire 2018,*
5. *Campagne d'emplois 2018 BIATSS,*
6. *Point sur la pédagogie,*
7. *Questions diverses.*

Vote n°1 : Vote de la subvention pour l'association Biologie de Montpellier (ABM) - montant de 300 € (trois cent euros).

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 2

Favorable : 18

La subvention pour l'association Biologie de Montpellier (ABM) - montant de 300 € (trois cent euros) recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 2 : Vote de la demande de subvention pour l'association Env'Agrotech - montant de 300 € (trois cent euros).

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La demande de subvention pour l'association Env'Agrotech - montant de 300 € (trois cent euros) recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 3 : Vote de principe de la convention entre le Centre de Coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Université de Montpellier et la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 18

La convention entre le Centre de Coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Université de Montpellier et la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 4 : Vote de la convention entre l'Université de Montpellier agissant pour la Faculté de Pharmacie et pour la Faculté des Sciences de Montpellier et l'Ecoles des Mines d'Alès.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 19

La convention entre l'Université de Montpellier agissant pour la Faculté de Pharmacie et pour la Faculté des Sciences de Montpellier et l'Ecoles des Mines d'Alès recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 5 : Vote de la convention inter partenariale entre le Lycée Général Pierre de Fermat Toulouse, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, l'Université de Montpellier et l'association Maths en scène.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La convention inter partenariale entre le Lycée Général Pierre de Fermat Toulouse, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, l'Université de Montpellier, et l'association Maths en scène recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 6 : Vote de la convention de mise à disposition de locaux entre :

- la Faculté des Sciences de Montpellier et l'Association des Personnels Université de Montpellier (APUM),
- la Faculté des Sciences de Montpellier et le Centre national de la recherche scientifique - Délégation Languedoc-Roussillon (CNRS) - Formation Biocampus -.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

Les conventions de mise à disposition de locaux susmentionnées recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 7 : Vote de la convention de partenariat entre l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (ENS de Lyon) et l'Université de Montpellier agissant pour l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de Montpellier (IREM - Faculté des Sciences de Montpellier).

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La convention de partenariat entre l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (ENS de Lyon) et l'Université de Montpellier agissant pour l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de Montpellier (IREM) recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 8 : Vote de la convention bilatérale d'application relative à la délivrance de diplômes nationaux de Masters en partenariat international entre l'Université de Sciences et Technologies de Hanoï (Vietnam) (USTH) et l'Université de Montpellier.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La convention bilatérale d'application relative à la délivrance de diplômes nationaux de Masters en partenariat international entre l'Université de Sciences et Technologies de Hanoï (Vietnam) (USTH) et l'Université de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

La 4^{ème} SEANCE - année universitaire 2017-2018 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier est levée à 11h55.

Pour extrait certifié conforme au PV n° 282,

Fait à Montpellier, le 13 décembre 2017

Le Directeur



Alain HOFFMANN

ANNEXE

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER - ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018 -

Conseil	Date du Conseil	heure	Lieu
283	Vendredi 22 décembre 2017	8h45	Salle des Actes
284	Mercredi 10 janvier 2018	8h45	Salle des Actes
285	Mercredi 7 février 2018	8h45	Salle des Actes